

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2012/37

**Objet : Convention partenariale avec EDF concernant les travaux d'abaissement des fonds en queue de retenue.**

L'an deux mille douze, le dix neuf novembre, à 09h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance annulée faute de quorum le douze novembre deux mille douze à 17h00.

### Séance du 19 novembre 2012

Date de convocation :  
13 novembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 6  
Vote(s) pour 6  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
M. Marc AUDIER

Auxiliaire du Secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), M. Marc AUDIER (conseiller syndical suppléant Mme EYMEOD), M. Marc ZANETTO (Conseiller syndical rapporteur du budget), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de Jean BERNARD), M. Christian DURAND (Conseiller syndical), M. Pierre DENIS (Conseiller syndical)

Etaient représentés : Mme Valérie GRECARD (Pouvoir donné à M. Victor BERENGUEL), Mme EYMEOD et M. BERNARD par leur suppléant

Etaient invités : Christian GROSSAN (CG 05), Bernard ADAM (CDV 05), M. Alain ZURBACH (EDF), Mme Brigitte FOURETS (Comité de Promotion de Serre-Ponçon), Mme Laurence CRISCUOLO (Com com Embrunais)

Etaient excusés :

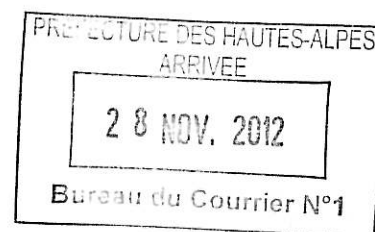
M. Bernard ALLARD-LATOUR, Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie GRECARD, M. Roger DIDIER, Mme Valérie ROSSI, M. Frédéric ARNOUX,

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le Conseil Syndical a acté par délibération 2011-48 le principe de travaux de curage en queue de retenue, ce projet ayant par ailleurs fait l'objet de réunions publiques et d'un avis favorable des services de l'Etat. E.D.F. a en effet été autorisée par arrêté préfectoral à conduire cette opération durant une période prévisionnelle de 15 ans afin d'améliorer les conditions de navigation sur le plateau de Chadenas.

La délibération proposée aujourd'hui consiste à préciser les modalités de partenariats, notamment techniques et financiers, liant sur ce programme l'établissement public à E.D.F. Le Président précise dans ce cadre qu'E.D.F. a confié à la Société Routière du Midi la réalisation de ces travaux qui viendront renforcer la durabilité des aménagements touristiques développés par le S.M.A.D.E.S.E.P. et limiter quelque peu la fréquence du phénomène de vents de sable.

Il est ainsi proposé que le S.M.A.D.E.S.E.P. puisse être délégataire de la maîtrise d'ouvrage d'E.D.F. moyennant une redevance annuelle de 164 000,00€, pour grande part octroyée en fonction des volumes de matériaux prélevés durant les campagnes annuelles.



Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 23 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention « cadre » souscrite entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. en date du 16 juin 2008,
- L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2011 autorisant E.D.F. au projet d'extraction en queue de retenue sur une période de 15 ans,

**CONSIDERANT :**

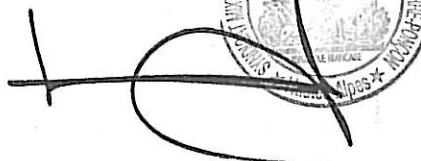
- L'intérêt de sécuriser la navigation dans la queue de retenue en abaissant les hauts fonds dans le secteur de Chadenas et en réalisant un entretien périodique de la zone,
- L'action favorable de ces travaux sur le développement des activités nautiques sur le plateau de Chadenas, qui en augmentant le tirant d'eau permettront d'améliorer notamment la période de navigabilité et d'activité du secteur, mais aussi de réduire la fenêtre d'exposition aux vents de sables,
- La nécessité de coordonner ces travaux en terrasses alluviales avec les conclusions de l'étude du plan de gestion du cours d'eau « Haute-Durance Serre-Ponçon » porté par le Syndicat Mixte,
- Les mesures de gestion imposées dans ce cadre à l'entreprise pour des opérations d'urgence liées à des crues exceptionnelles de la Durance ;
- L'intérêt pour le développement touristique de Serre-Ponçon d'une « contribution financière d'aménagement aux ouvrages touristiques et hydrauliques » qui sera versée en tant qu'indemnité de mission, par E.D.F. au S.M.A.D.E.S.E.P., Maître d'ouvrage délégué de l'opération,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 novembre 2012 :**

- **APPROUVE** les principes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ci-jointe,
- **SOUHAITE** que le montant de la redevance annuelle puisse être indexé sur l'indice des prix à la construction comme initialement prévu,
- **INVITE** dans ces conditions le Président à négocier au mieux cette clause d'actualisation annuelle avec E.D.F. et la Société Routière du Midi,
- **AUTORISE** le Président signer et mettre en œuvre ce document conventionnel.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Victor BERENGUEL**